

L'écriture praticienne

Ceci est la retranscription d'une intervention faite à Lille en **novembre 1995** où l'on fêtait les *Cahiers d'études du CUEEP* dans la foulée du second colloque européen sur l'autoformation...

[...]

Véronique Leclercq vous a présenté la littérature des *Cahiers d'études*. Je me propose de vous faire partager, à mon tour, quelques réflexions sur ce qu'on appelle l'« écriture praticienne ».

Je vais tout d'abord vous soumettre un rapide tableau de présentation du couple action/écriture dans le secteur de l'éducation permanente. J'essayerai de ne pas prendre trop de temps, au risque d'être schématique. Mais le débat qui, je l'espère, suivra mon intervention permettra de nuancer l'analyse.

Dans un second temps, je poserai, à la cantonade, trois questions au sujet de l'écriture praticienne. Mais les présentations d'abord.

1. LES RÈGLES DE TROIS DE L'ÉCRITURE EN ÉDUCATION PERMANENTE

Depuis douze ans, le CUEEP publie, avec une périodicité irrégulière, ses *Cahiers d'études* : 32 livraisons auront paru de début 1984 à fin 1995, 151 « écrivains » auront été mobilisés.

1.1. Trois types d'écrits

Ces 32 livraisons ne sont pas homogènes quant au statut des écrits qui y sont publiés. De ce point de vue, on pourra distinguer entre trois types de cahiers : cahiers repreneurs, cahiers originaux et cahiers d'actes.

1. *Cahiers d'études*, ils seraient sans doute restés confinés dans la confidentialité de l'université ou des instances commanditaires. Parmi les 19 cahiers repreneurs, écrits par vingt-neuf personnes, 11 publient des travaux commandités par des instances administratives et politiques, et 8 des mémoires universitaires.
2. Les cahiers originaux, ensuite, publient des textes rédigés pour l'occasion de leur publication dans les *Cahiers d'études*. Les originaux semblent être, comme par définition, des œuvres collectives. Signés par 68 auteurs, ces 10 numéros sont bien plus collectifs que les repreneurs, souvent rédigés par un seul auteur.
3. Les cahiers d'actes, enfin, soit 3 numéros, ont mobilisé 79 contributeurs ou auteurs, qu'on ne retrouve que rarement dans les autres types de Cahiers.

1.2. Trois types d'écrivains

Tout à l'heure, j'annonçais le chiffre de 151 écrivains. Mais qui sont-ils donc ? On en distinguera trois types : enseignants-chercheurs, étudiants et « praticiens ».

1. Les enseignants-chercheurs sont des "gens, dit Guy Jobert, qui ont été sélectionnés sur leur capacité à formaliser leur pensée par écrit, à fabriquer de la réflexion et parfois de la

connaissance. Ils ont le savoir-faire et aussi le temps d'écrire. Pour être tout à fait exact, il faut dire qu'ils sont payés pour cela". Fermez les guillemets. Je laisse à Guy Jobert la responsabilité de ce que mes amis enseignants-chercheurs jugeront comme d'un ton assez dur..

2. Les étudiants produisent des mémoires en cours ou en fin de cycle universitaire.
3. Les praticiens, acteurs « ordinaires » de l'éducation permanente, producteurs de l'action de formation, enfin, qu'ils soient formateurs, ingénieurs, techniciens, sont massivement représentés dans les Cahiers originaux (près de 80% de leurs auteurs).

Le comportement de chaque type d'écrivain par rapport à l'écriture est bien sûr différent. Question d'enjeux, question de référentiel.

Entre le collectif de praticiens qui vit l'écriture collective ou plurielle comme un prolongement de l'action et l'universitaire solitaire qui évalue une action perpétrée par d'autres, il y a un sacré *distinguo* ! Ici, le lecteur peut admirer le jeu de la rhétorique académique ; là il peut repérer les liens fragiles mais profonds entre l'action et l'écriture.

Mais, attention, cette opposition entre les praticiens, les étudiants et les « universitaires » frôle la caricature. Surtout dans le milieu des sciences de l'éducation, où nombre d'enseignants-chercheurs ont d'abord été (voire sont toujours) des praticiens ; d'autre part, les praticiens se forment quelques fois, et peuvent être appelés à produire un mémoire universitaire. C'est le cas dans tous les mémoires repris en Cahier. Je distingue donc ici entre des postures mouvantes, plus qu'entre des identités monolithiques, ou entre des statuts.

1.3. Trois types de référentialités

Mais l'intérêt de cette ébauche de typologie des écrivains réside peut-être dans son prolongement en termes de référentiel. À quelle sorte de référentiel obéit l'écriture ? Ici encore on peut distinguer trois types de référentialités : référentialité « close et intégrante », référentialité « close et intégrée » et référentialité « ouverte ».

1. Quand un étudiant écrit un mémoire universitaire, il produit un texte dont l'évaluation (normative) sera suivie de validation par un groupe professionnel dont il ne fait pas (encore) partie. On pourra parler de référentialité close et intégrante.
2. Quand un enseignant-chercheur écrit, il conduit une stratégie de reconnaissance sur le marché académique, reconnaissance par un groupe professionnel dont il fait partie. On parlera alors de référentialité close et intégrée.
3. Mais quand un praticien écrit sur les actions qu'il mène, à quel référentiel obéit-il ? Le seul ancrage évident, c'est le praticien lui-même, c'est-à-dire l'acteur et son action. C'est de ce côté qu'il faut chercher, en se demandant d'abord quelle est la stratégie de l'acteur quand il agit et écrit sur son action, puis quels sens il donne à l'écriture, notamment dans son

articulation avec l'action. Du simple désir de reconnaissance professionnelle (valorisation de l'action) à la production de connaissance (analyse de la pratique), les sens possibles sont multiples ! Bref, on parlera ici de référentialité ouverte, voire d'auto-référentialité, comme si l'écriture était autonome, sans cadre obligé ; comme si n'était donné *a priori* qu'un point de départ (l'ancrage de tout à l'heure).

1.4. Trois possibilités pour articuler l'agir et l'écrire

Pour tenter de donner un cadre à cette ouverture de la référentialité, peut-être faut-il comprendre comment s'articulent l'action et l'écriture praticienne au sens large. Très rapidement, il semble que celle-ci, que l'écriture praticienne s'articule de trois façons différentes avec l'action : écriture « dans » l'action, écriture « sur » l'action et écriture « pour » l'action.

1. Il y a tout d'abord l'écriture professionnelle, celle qui, intégrée à l'action, produit ce qu'on appelle des écrits fonctionnels, éléments ou instruments de l'action - écriture concomitante. C'est l'écriture dans l'action.
2. Puis il y a l'écriture praticienne au sens strict, celle qui intègre l'action dans un projet d'octroi de sens à la pratique. C'est l'écriture sur l'action. À la différence des précédents écrits qui se perdent dans l'action, ce que produit cette écriture survit à l'action - écriture *a posteriori*.
3. Enfin il y a ce qu'on pourrait appeler, faute de mieux, l'écriture prosélytique, celle qui veut convaincre la communauté praticienne et la communauté politique de l'efficacité de tel ou tel type de pratique (pédagogique, institutionnelle, politique, etc.). C'est l'écriture pour l'action. Les écrits produits dans ce cadre précèdent l'action - écriture *a priori*.

Système ternaire donc, mais non cloisonné. Car ça communique entre les trois types d'écriture. On peut, par exemple, les chaîner entre elles : l'écriture dans l'action produit des textes que l'écriture sur l'action utilise comme matériau ; puis celle-ci produit des textes que l'écriture pour l'action à son tour utilise comme matériau ; et, pour peu que les textes produits par cette dernière incitent à la mise en place concrète d'actions, la boucle sera bouclée.

Système mouvant aussi : l'écriture sur une action A produira des textes qui, par rapport à une action B, pourront être lus comme de l'écriture pour l'action.

1.5. Le pari de l'écriture praticienne

Les écrits professionnels font légion : toute action de formation requiert de l'écriture, qu'on se place dans le do-main pédagogique ou dans le domaine de l'ingénierie de la formation. Les écrits praticiens sur l'action sont par contre plus rares et leur publication davantage encore. C'est que le passage de l'écriture dans l'action à l'écriture proprement praticienne est semé d'obstacles : l'écrit y change de nature, de statut et de destination.

L'intérêt de l'écriture sur l'action en termes d'autoformation continue des acteurs ne saurait plus faire de doute. Les discussions d'avant-hier après-midi, lors du colloque sur l'autoformation organi-

sé ici même par le GRAF et TRIGONE, l'ont largement manifesté. Reste à en faire le pari, qui implique un important co-investissement des acteurs concernés et de leurs institutions pour être tenu.

2. TROIS QUESTIONS POUR L'ÉCRITURE PRATICIENNE

Voilà pour la présentation du couple action / écriture. Vous aurez remarqué que ce tableau se termine sur une ouverture, l'ouverture d'un pari, l'ouverture d'un possible à multiples aboutissants.

Pour commencer de baliser le champ de ce possible, je vous propose trois questions. Trois questions situées à trois différents niveaux d'enjeux pour l'écriture praticienne :

1. l'écriture praticienne n'est-elle possible que dans le *temps volé* ?
2. comment l'écriture praticienne est-elle institutionnellement reconnue / non reconnue ?
3. l'écriture praticienne, au bout du compte, c'est quoi ? une méthode d'autoformation des praticiens ou un chemin vers la démocratie participative ? ou les deux ?

2.1. Question 1 : l'écriture praticienne n'est-elle possible que dans le *temps volé* ?

L'écriture praticienne n'est-elle possible que dans le « temps volé » ? L'expression « temps volé », pour caractériser ce que serait l'une des conditions de possibilités de l'écriture praticienne, cette expression n'est pas de moi. Je la tiens d'un de mes collègues, un praticien qui veut, qui voudrait écrire en tant que praticien - et qui écrit :

2.1.1. Écrire, ça prend du temps

Mais je la reprends volontiers à mon compte. Car écrire, ça prend effectivement du temps ! Le temps d'écrire, bien sûr, mais aussi,

- en amont de l'écriture, le temps où il faut bien suspendre l'« activité » pour « penser », temps de réflexion solitaire ou collective, et temps de lecture de l'écriture des autres,
- le temps de l'écriture, c'est encore, en cours et en aval de l'écriture, le temps de se lire et de se relire...

2.1.2. Du temps de contrebande

« Temps volé », volé à l'institution, volé à soi :

- temps volé à l'institution, parce que, quand le praticien suspend son activité pour s'asseoir, réfléchir, lire, écrire et relire, il fraude ; le contrat de travail d'un acteur qui n'est pas enseignant-chercheur ne stipule jamais aucune charge d'écriture sur l'action ; éventuellement de l'écriture dans l'action (écriture professionnelle, fonctionnelle), mais jamais de l'écriture praticienne au sens strict ;
- temps volé à soi, à son temps familial, à son temps intime, parce que, de fait, c'est dans ce temps-là que le praticien écrivant ponctionne, faute de pouvoir suffisamment suspendre frauduleusement le temps professionnel.

Je ne réponds pas à la question de savoir si l'écriture praticienne n'est possible que dans du temps volé. On pourrait en débattre ensemble dès que j'aurai fini de parler - ce que vous attendez sûrement tous avec impatience.

2.2. Question 2 : l'écriture praticienne est-elle institutionnellement reconnue ?

Deuxième question : l'écriture praticienne est-elle institutionnellement reconnue ? Le constat que je viens de dresser en parlant du temps volé répond à l'un des aspects de la question. Mais poussons un peu plus loin.

Les praticiens (c'est-à-dire les acteurs ordinaires, les personnels qui ne sont ni étudiants temporaires, ni enseignants-chercheurs) contribuent largement, nous l'avons vu, à l'écriture des *Cahiers d'études*, notamment celle des Cahiers « originaux ». À ce titre, l'écriture praticienne est finalisée dans la stratégie de l'institution CUEEP-TRIGONE, qui veut mettre à disposition de l'ensemble des acteurs de l'éducation permanente de France et de Navarre des résultats de recherche et des comptes rendus d'actions innovantes ou spécifiques.

L'écriture praticienne semble donc institutionnellement reconnue au sens où elle est intégrée par l'institution dans sa stratégie de diffusion.

Mais, quand on creuse un peu plus la question, on ne peut qu'être saisi par une contradiction majeure : il y a comme une disproportion entre la charge d'écriture qui, de fait, repose sur les praticiens, et l'absence de ces derniers dans l'instance où, de droit, fonctionne la responsabilité éditoriale.

Regardez la composition du « comité de lecture » des *Cahiers d'études*, et vous n'y verrez que des enseignants-chercheurs. Moi, j'y vois un problème, dans la mesure où les enseignants-chercheurs ne sont que pour moins d'un quart dans l'écriture des Cahiers « originaux ».

Cette fois encore, je laisse ouvert. Passons à la troisième question.

2.3. Question 3 : l'écriture praticienne, une méthode d'autoformation des praticiens ou un chemin vers la démocratie participative ?

Tout à l'heure, je vous ai dit que l'intérêt de l'écriture sur l'action en termes d'autoformation continue des acteurs ne saurait plus faire de doute. Mais est-ce là la seule qualité de l'écriture praticienne ? Et puis d'abord, c'est quoi l'autoformation ?

Je ne devrais pas poser cette question après les deux journées que plusieurs d'entre nous ont passées au colloque européen sur l'autoformation. Mais quand même ! D'autant plus que je voudrais me placer, pour finir, sur le terrain du socio-politique, comme dirait Philippe Carré dont vous aurez reconnu ce qu'il appelle le macro-niveau de l'autoformation, ou plutôt de l'apprentissage autodirigé.

2.3.1. Deux questions préalables

Nous sommes en fait ici, plus largement, dans la problématique de l'organisation autoformatrice, de l'organisation qualifiante. Pour nous, acteurs de l'éducation permanente, la question de fond est celle-ci : une organisation dont la raison d'être se décline en termes de formation (et d'autoformation) des publics demandeurs, une telle organisation est-elle, pour ses propres personnels, formatrice, voire autoformatrice ? La question est loin d'être anodine ou stupide. Il suffirait d'évoquer le complexe du cordonnier... Mais je n'ai plus le temps...

D'autre part, l'autoformation, en organisation, est-elle libératrice ? Le risque qu'elle n'y soit que le masque d'une toujours possible auto-aliénation doit rester présent à nos esprits et nous inviter à toutes les prudenances...

2.3.2. Une hypothèse, pour finir

Mais revenons, pour en finir avec cette « conférence » qui n'en finit pas, à l'écriture praticienne. Je conclurai en soumettant à votre discussion une hypothèse qui ouvre sur bien des questions. L'hypothèse est la suivante.

S'il est vérifié que la compétence d'une organisation dépend de la conjonction de deux phénomènes, à savoir la qualification de ses personnels et la pertinence de la gestion de ses ressources humaines, si cela est vérifié, alors l'écriture praticienne a un rôle de premier ordre à jouer dans le développement de cette compétence, mais à deux conditions :

1. l'écriture praticienne doit permettre à la pensée latérale (qu'on appelle aussi pensée divergente) de se construire et de se développer ;
2. l'écriture praticienne doit participer, de droit, à la construction (interne) de l'identité de l'organisation.

En d'autres termes, la finalité la plus profonde de l'écriture praticienne pointe des questions d'ordre éminemment politique qui concernent aussi bien la liberté d'expression des individus à l'intérieur de l'institution, que la capacité de l'organisation à entendre, ou plutôt à lire, ce qu'aura construit la pensée latérale en tant que telle, c'est-à-dire ce qu'elle aura construit en toujours possibles divergences.

MERCI